

**ISSOIRE
COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Nombre de Membres :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil dix,

Le 30 mars à dix-huit heures trente,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ d'ISSOIRE COMMUNAUTÉ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en Mairie d'Issoire sous la présidence de Monsieur Bernard ROUX, Président.

Date de convocation : 24/03/2010

Date d'affichage : 07/04/2010

OBJET :

Mise à jour 2010 de la convention avec l'Office de Tourisme des Pays d'Issoire pour l'Agence Locale de Tourisme (ALT)

Présents avec voix délibérante : Mrs Jacques MAGNE, Gérard GUILLET, Robert CHABAUD, Gilles DUFOUR, Pascal TARRAIRE (suppléant), Sébastien ALLART, Bertrand BARRAUD, Marc JAMON, Georges CHASSANY, Lionel DIRAND, Philippe MARTY, Bernard FLAT (suppléant), Bernard ROUX, Henri GONIN, Lionel GERARD, Georges NAVA, José CHiodo, Jean-Yves CROUZET, Joël BORTOLOTTI, Eric THOMAS ; Mmes Martine VORE, Françoise CHAUVIERE, Véronique COLAS-FIORINI, Maria LANCRENON, Nadège DUCHET, Chantal POISSON (suppléante).
Bernard FLAT : pouvoir de Jocelyne BOUQUET, du fait de l'absence de son suppléant attribué Eric MARY.

Absents excusés : Mrs Christophe NECHAOUNI, Henri SEMONSUT, Fabien BERNARD ; Mme Jocelyne BOUQUET.

Secrétaire : M. Henri GONIN

Rapporteur : Monsieur CHASSANY

Monsieur le Rapporteur informe les membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de mettre à jour pour l'année 2010 la convention de partenariat avec l'Office de tourisme des Pays d'Issoire concernant l'ALT ;

Monsieur le Rapporteur présente le projet de convention qui restera annexé à la présente délibération.

Les actions 2010 de l'ALT concerneront la promotion et le développement touristique, la communication, l'observation économique, la qualification de l'offre d'hébergement et la commercialisation de l'offre.

La participation d'Issoire Communauté aux actions précitées pour 2010 est fixée à 0,86 € par habitant + 0,86 € par lit touristique, soit un total de 15.080,96 €.

Monsieur le Rapporteur sollicite donc de ses collègues l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer la convention présentée ce jour et de mandater la participation 2010 à l'Office de tourisme des Pays d'Issoire.

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention présentée ce jour et à mandater la participation 2010 à l'Office de tourisme des Pays d'Issoire pour l'ALT.

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 07/04/2010
Transmis à la Sous-Préfecture
d'Issoire le 07/04/2010

Le Président
Bernard ROUX

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bernard ROUX